

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE
SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :
MM. VICTOR TOURNEUR ET JULES VANNÉRUS

1926
SOIXANTE-DIX-HUITIÈME ANNÉE



BRUXELLES
PALAIS DES ACADÉMIES

DES PRESSES DE
L'IMPRIMERIE J. VROMANS & C^{ie}

1926

NUMISMATIQUE DU CONGO

COQUILLAGES

On se rappellera ce que nous avons dit, au chapitre premier (1) de la façon dont les indigènes de Loanda tiraient de la mer les *Nzimbu mbudi* qui formaient la richesse du roi du Congo et dont l'usage fut si répandu dans l'Angola ainsi que dans les régions du Kwango, du Kasai et du Sankuru.

Les contrées situées au nord et à l'est du fleuve Congo employèrent plutôt comme monnaie le cauris ou cyprée provenant des îles Maldives.

Nous devons à M. Guébels la connaissance du récit d'un Arabe relatif à l'exploitation de ces coquillages dans les îles de l'Océan Indien vers 851 (2).

« Dans ces îles (les Laquedives et les Maldives), la richesse des habitants est constituée par des cauris ; leur reine amasse de grandes quantités de ces cauris dans les dépôts royaux. » (P. 31.)

« Les cauris leur viennent à la surface de la mer ; la tête de ce mollusque renferme quelque chose qui vit. Pour les pêcher, on prend un rameau de cocotier qu'on place sur la surface de l'eau, et les cauris s'y attachent. Les insulaires désignent les cauris sous le nom de Kabtay. » (P. 50.)

L'auteur ajoute que, dans le pays voisin, « les cauris sont recherchés. Ils tiennent lieu de monnaie locale ; c'est ce qui constitue la richesse ». (P. 50.)

Il en était de même à Loanda et dans son hinterland lorsque le Portugais Edouard Lopez y séjourna en 1598 (3).

(1) *Instruments d'échanges indigènes. COQUILLAGES.*

(2) Extrait de l'ouvrage intitulé : *Voyage du marchand arabe Suleyman en Inde et en Chine*, rédigé en 851, suivi de remarques par ABN ZAYD HASAN (vers 916). Traduit de l'arabe, avec introduction, etc., par GABRIEL FERRAND, ministre plénipotentiaire.

(3) Ph. FIGAFETTA, *Le Congo, la véritable description du royaume africain appelé, tant par les indigènes que par les Portugais : le Congo*. Traduction de Léon CAMUEN. Bruxelles, 1883.

L'ouvrage arabe précité nous apprend que les Chinois, bien qu'ils eussent de l'or et de l'argent, se servaient exclusivement de pièces de cuivre pour régler leurs transactions commerciales. Ces monnaies, appelées *fûlus*, étaient fabriquées avec du cuivre allié à d'autres métaux. Percées d'un trou pour y passer une ficelle, ils en formaient des ligatures de 1.000 *fûlus* divisés en dix centaines séparées l'une de l'autre par un nœud fait à la ficelle.

La raison donnée par les Chinois pour ne pas employer des métaux précieux, comme les Arabes, pour leurs monnaies, est assez curieuse : « Si, disent-ils, un voleur s'introduit dans la maison d'un commerçant arabe qui possède des *dinars* en or ou des *dirhems* en argent, il peut emporter sur son dos 10.000 *dinars* ou une somme égale en *dirhems* et du coup le commerçant est ruiné. Tandis que, si ce voleur s'est rendu chez un Chinois, il ne pourra emporter plus de 10.000 *fûlus* dont la valeur ne représente que dix *mithcals* d'or, soit environ 20 francs. »

PERLES (1)

De même que celles du Kivu (2), les populations du district du Lomami ont conservé leurs préférences pour la *Mitunda*, comme monnaie.

C'est une perle plate, de forme annulaire, bombée à l'intérieur, dont le diamètre mesure de 8 à 10 millimètres et l'épaisseur 2 à 3 millimètres. Elle est de couleur bleue, mate et transparente.

La *mitunda* fut introduite dans la région par les Tungombe, indigènes de la colonie anglaise, qui accompagnaient les premiers trafiquants portugais, venus vers 1880. Son usage généralisé et imposé par le grand conquérant Muluba Kasongo Tshiniamba, fit disparaître celui du *mibela*, cauris blanc, qui servait alors de monnaie aux indigènes.

Mais la faveur du populaire est restée attachée aux *mitunda* de cette époque.

(1) Voir chapitre II, OBJETS DIVERS.

(2) Voir troisième supplément, OBJETS DIVERS, et première partie, à la fin du chap. III, LA PRATIQUE DES ÉCHANGES.

D'une fabrication différente, les imitations que nos commerçants ont mises depuis sur le marché n'ont obtenu aucun succès.

Patinées par un passage répété entre des mains huileuses, les vraies *mitunda* ont acquis un aspect adouci qui plaît à nos indigènes et qu'ils ne retrouvent pas dans les imitations.

Comparée à notre monnaie, la perle *mitunda* vaut un centime. On la débite par unité pour les menus achats; enfilée en colliers de 200 perles valant 2 francs, elle sert pour les transactions plus importantes.

Dix colliers réunis forment un *madimba*, de la valeur de 20 francs, qu'on utilise pour la composition des dots.

Cette valeur comparative est sujette à des fluctuations, suivant les besoins du commerce. Il se produit parfois des rafles qui mettent le prix du franc, au marché, à 80 et même 60 *mitunda*. Par contre, lorsque l'administration réclame le paiement de l'impôt, qui doit être payé en numéraire, le franc fait prime et sa valeur atteint 120 à 140 *mitunda*.

En temps ordinaire, la *mitunda* tient la corde dans sa lutte contre le franc. Payée en numéraire, une poule coûtera un franc et demi; on l'obtiendra pour un prix de 60 centimes si on l'échange contre des *mitunda*.

Cette instabilité du « cours du change » ne manque pas de provoquer la spéculation. Des indigènes entreprenants achètent contre perles des produits dans les villages et vont les vendre contre argent dans les factoreries.

Il en est même qui, plus entreprenants encore, abusent de la simplicité de leurs congénères pour leur vendre comme monnaies des médailles religieuses dont ils ont limé les anneaux et de fausses pièces d'un franc fabriquées avec des nickels de dix centimes dont ils élargissent le flan au marteau après en avoir rempli le trou central de métal blanc (1).

C'est une surprise pour les victimes de ces audacieux que de voir les collecteurs d'impôts rejeter ces pièces sans valeur.

(1) Renseignements dus à M. Reisdorff, commissaire de district du Lomami.

OBJETS EN METAL

Dans la Momboyo, district de l'Equateur, on utilise encore, comme valeurs d'échanges, divers instruments en fer et des objets de parure en cuivre. Ce sont principalement de longs couteaux et des sagaies ou des flèches, ainsi que des anneaux pour colliers, bracelets et jambelets.

En comparant les prix de ces objets avec ceux que nous avons donnés précédemment (1), on constate que la valeur d'achat en a fortement augmenté. Le cuivre se payait avant la guerre de 2 fr. 50 à 3 fr. 50 le kilogramme; sa valeur marchande atteint actuellement 50 francs le kilogramme.

OBJETS EN FER (2)

Couteaux *lifaka*.

Ikakalaka: couteau à manche en bois et lame avec bout en arc de cercle; fer noirci. Longueur totale: 45 centimètres. Valeur: 5 francs. Pl. IV, fig. 1.

Empule: couteau à manche en bois orné de cuivre et lame avec bout angulaire; fer poli. Longueur totale: 45 cm. Valeur: 20 à 25 francs. Pl. IV, fig. 2.

Lingonda: couteau à manche en bois orné de cuivre et lame à bout épanoui en arc de cercle. Longueur totale: 45 cm. Valeur: 20 à 40 francs. Pl. IV, fig. 3.

Ifangbwa: couteau à gaine avec manche en bois orné de cuivre; lame évidée au talon, découpée sur les côtés et terminée par un angle curviligne. Longueur totale: 48 cm.

La gaine, *ekove*, se compose de lattes de bois recouvertes de peau d'oreille d'éléphant, teintée au ngula et garnie de petits clous en cuivre, *mankoke*. La gaine est suspendue à un baudrier en peau de léopard.

Valeur du couteau, gaine comprise: 40 francs. Pl. V, fig. 1.

Bondjombo: couteau à manche en bois garni de cuivre, avec lame à pointe effilée. Longueur totale: 30 cm. Valeur: 3 fr.

Pl. V, fig. 2.

(1) Voir chap. I^{er}, INSTRUMENTS D'ÉCHANGE INDIGÈNES.

(2) Renseignements dus à M. Brumagne, administrateur territorial.

Lafongo: couteau à manche en bois orné de cuivre, avec lame en forme de losange irrégulier. Longueur: 41 cm. Valeur: 5 à 6 francs. Pl. V, fig. 3.

Balingbwa: couteau à long manche en bois orné de dessins, avec lame triangulaire. Longueur totale: 45 cm. Valeur: 10 fr. Pl. V, fig. 4.

Biongi: couteau à poignée en bois ornée de cuivre, avec lame en feuille de sauge. Longueur totale: 50 cm. Valeur: 20 à 25 francs.

Lekonga: sagaie ou javelot à hampe en bois avec enroulement de bandes de cuivre au pied; le dard en fer, terminé par une douille, est garni de deux ailerons.

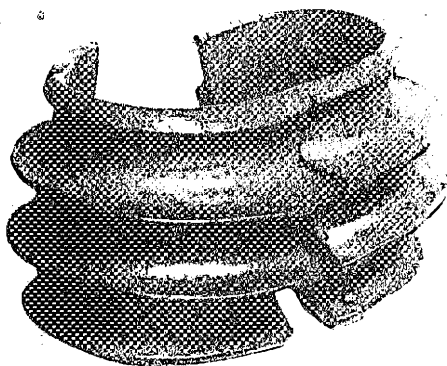
Arme de guerre, de pêche, de chasse. Longueur totale: 1^m50. Valeur: 5 francs. (Voir 3^e supplément, pl. XI.)

Likula: flèches diverses: *efarabo*, *elaka*, *bosanga*, faites d'une tige d'herbe dure et d'un dard en fer, à douille, garni d'un ou de plusieurs ailerons. Longueur variable. Valeur: 1 à 2 francs. (Voir 3^e supplément: OBJETS DIVERS. Pl. XII.)

OBJETS EN CUIVRE

Bongambwa: collier en laiton pesant 7 à 8 kilogrammes. Valeur: 300 à 400 francs. (Voir chap. 1^{er}, *colliers*, et figure de femme Upoto.)

Konga ou *likonga*: anneau-jambelet (1) en laiton pesant de



(1) Ces anneaux sont complètement fermés. Placés aux femmes dans leur jeune âge, ils ne peuvent plus être retirés dès que leur corps a acquis un certain développement; ils finissent par leur devenir une gêne dou-

1 à 3 kilogrammes. Valeur : 50 à 150 francs.

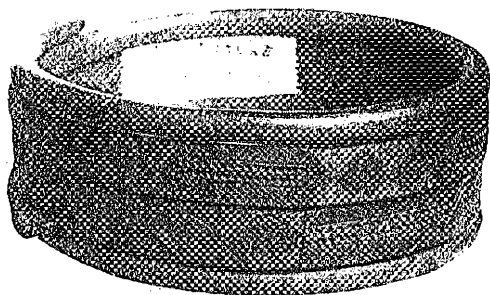
Bongambwa : anneau-bracelet en forme de ressort à boudin formé d'un gros fil de cuivre enroulé en six ou sept spires. Valeur : 25 francs. (Voir chap. 1^{er}, *Minkata*.)

Lombwa : anneau pour poignets ou chevilles.

Il existe des *lombwa* de différents modèles ; on en trouve même qui portent des ornements sur la face extérieure. La valeur du *lombwa* ordinaire est estimée à 20 francs. On en donne :

- 2 pour un chien,
- 3 pour une chienne,
- 4 pour un bouc,
- 5 pour une chèvre,

et de 20 à 500 pour une femme.



Nous reproduisons un bracelet bateke qui donnera une idée d'un *lombwa*.

MÉREAUX ET INSIGNES (1)

Nous avons à signaler sous cette rubrique quatre acquits métalliques pour impositions des indigènes.

Méreau pour impôt principal.

Droit : partie antérieure d'un lion au repos.

Revers : millésime 1928.

Flan octogonal pris dans un carré de 26 sur 26 mm., percé de deux ouvertures allongées. Aluminium. Pl. VI, fig. 1 et 2.

loureuse. Celui qui est représenté à la planche ci-jointe fut enlevé, avec un autre pareil, en notre présence, à Irebu, des jambes d'une femme Wangata dont ils entravaient la marche. On dut les couper au ciseau et au marteau sur les chevilles de la pauvre victime qui hurlait de souffrance pendant l'opération.

(1) Voir chap. VII : MÉREAUX ET INSIGNES.

Méreau pour impôt supplémentaire.

Droit : partie antérieure d'un lion au repos.

Revers : millésime 1928.

Flan triangulaire, de 26 sur 23 mm., aux angles arrondis. Aluminium. Pl. VI, fig. 3 et 4.

Méreau pour impôt sur le bétail.

Tête de bœuf vue de face. Autour : RUANDA 1926. URUNDI.

Uniface.

Flan circulaire de 35 mm. de diamètre. Aluminium. Pl. VI, fig. 5.

On sait que, dans les régions du Ruanda et de l'Urundi, le bétail, très abondant, constitue la base de la fortune des indigènes. On les a taxés par tête de bétail, et le méreau ci-dessus est destiné à constater l'acquit de l'imposition.

Méreau pour impôt principal.

Droit : RUANDA URUNDI sur deux lignes.

Revers : millésime 1927.

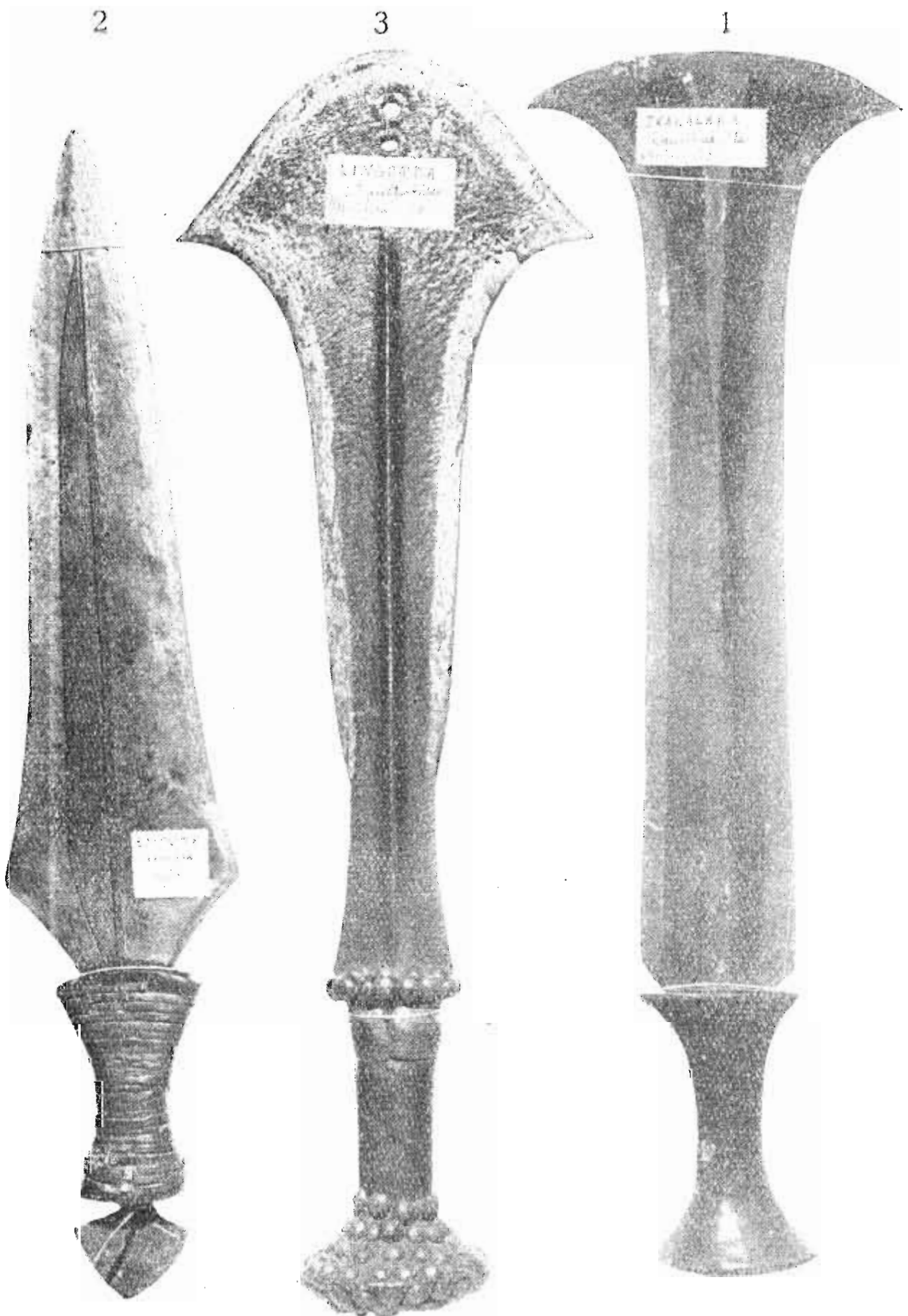
Flan en forme de trapèze renversé, de 30 sur 20 mm., cintré à la grande base. Pl. VI, fig. 6 et 7.

Toutes les chefferies de la Haute Tshnapa, district de l'Equateur, comprennent un groupe de quinze à vingt négrières, connus sous le nom de Batua (Tokombe-Kombe, en langage vernaculaire), que l'on a soumis à un impôt de capitation annuel, dans le but de les fixer en les amenant à faire des plantations pour se procurer les 20^{fr}60 auxquels ils sont taxés.

Ils promettent de travailler, mais disparaissent dans la forêt quand ils devraient le faire.

Aussi, au passage du collecteur d'impôts, se présentent-ils, d'aucuns avec 5 francs, d'autres avec 8 francs et d'autres les mains vides. On prend ce qu'ils apportent en leur donnant un mois ou deux pour compléter la somme due. Ils finissent par y arriver, mais ne parviennent pas à comprendre l'importance que le Blanc attache à ces morceaux de métal, dont eux ne se soucient que pour satisfaire à l'impôt.

A. MAHIEU.





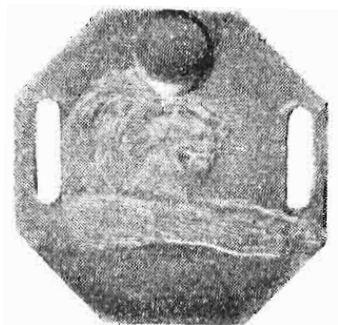
2

4

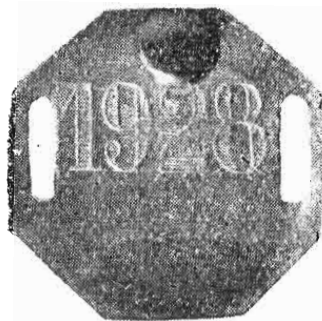
1

3

1



2



3



4



5



6



7

